



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## équitation

Question écrite n° 56070

### Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur la place de l'équitation western en France. L'équitation western s'est organisée en France depuis 1979. Originnaire de l'ouest des Etats-Unis, cette équitation occupe un domaine culturel particulier. Depuis 1995, l'association française d'équitation Western tente sans succès de s'intégrer au sein de la Fédération française d'équitation. Répondant à une attente des cavaliers qui pratiquent cette équitation, il souhaite savoir si elle entend intervenir afin de faciliter cette intégration ou si elle envisage de permettre la création d'une fédération d'équitation western indépendante.

### Texte de la réponse

L'équitation western constitue une discipline équine venue d'Amérique de l'Ouest qui, depuis une vingtaine d'années, rassemble un nombre croissant de pratiquants. Elle mérite, notamment au travers de formations adaptées, d'être davantage développée et structurée. Dans cette perspective, le ministre de la jeunesse et des sports, qui souhaite promouvoir l'unité du mouvement sportif et rationaliser l'octroi des subventions aux fédérations sportives, encourage la poursuite des discussions entre l'Association française d'équitation western et la Fédération française d'équitation. Cette dernière, qui a reçu la délégation prévue à l'article 17 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en ce qui concerne l'équitation western, est actuellement en phase de consolidation de sa structure interne et paraît donc bien placée pour accueillir toutes les disciplines de l'équitation. Le ministère de la jeunesse et des sports se réjouit donc que les contacts déjà établis entre la Fédération française d'équitation et l'Association française d'équitation western aient pu aboutir à la rédaction d'un projet de convention. Attentif au développement de cette discipline équestre, il cherche à favoriser le rapprochement entre les deux entités concernées. Il relève avec satisfaction la décision du comité directeur de la Fédération française d'équitation du 9 janvier 2001 de créer en son sein une commission sportive chargée de l'équitation western.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56070

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 décembre 2000, page 7287

**Réponse publiée le :** 26 mars 2001, page 1850